

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	17
Votants	19

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juillet 2024

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Olivier BOURQUARD, Bruno BERLIOZ, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET, Julie BOUILLOZ.

Absents et Excusés : Gisèle MOTTA (pouvoir à Annalisa DEFILIPPI), Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH, Jean MIELLET (pouvoir à Didier CHARAMELET)

OBJET : PUMPTRACK ET AMENAGEMENTS DANS LE PARC DU GRANIER -
SIGNATURE DES MARCHÉS DE TRAVAUX
46 - 15/07/2024

Madame Martine VENTURINI, Maire, indique aux membres de l'assemblée qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans les journaux d'annonces légales « l'Essor » et « les affiches de Grenoble et du Dauphiné » du 30 novembre 2023 et sur le profil acheteur de la commune en vue de la passation de marchés pour les travaux de pumtrack et aménagements dans le parc du Granier.

Compte-tenu du montant estimé de l'opération la consultation a été organisée sous la forme d'une procédure adaptée.

Après dépouillement et analyse des offres reçues, madame VENTURINI propose de retenir l'offre présentée par les entreprises mieux-disantes :

- Lot 1 pumtrack - WISE RIDE, 10 rue du repos, 38610 GIERES, offre variante, montant 198 211,00 € HT
- Lot 2 aménagements - EVS, 200 rue des Iles, 73250 Saint Pierre d'Albigny, montant 162 666,70 € HT

Madame le Maire précise qu'il revient au conseil municipal de l'autoriser à signer les marchés correspondants. En effet, la délégation générale consentie, conformément à l'article L2122-22 alinéa 4 du CGCT, au Maire en matière de marchés publics limite sa compétence aux marchés d'un montant inférieur à 221 000 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Madame VENTURINI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Madame le maire à signer les marchés pour les travaux de pumptrack et aménagements dans le parc du Granier avec les entreprises mieux-disantes :

- Lot 1 pumptrack - WISE RIDE, 10 rue du repos, 38610 GIERES, offre variante, montant 198 211,00 € HT
- Lot 2 aménagements - EVS, 200 rue des Iles, 73250 Saint Pierre d'Albigny, montant 162 666,70 € HT

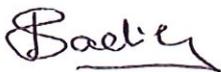
Total : 360 887,70 € HT

PRECISE que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont prévus au budget communal.

Le conseil municipal adopte à 15 voix pour et 4 contre Olivier BOURQUARD, Didier CHARAMELET (porteur du pouvoir de Jean MIELLET), Bruno BERLIOZ.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance
Valérie SACLIER



Martine VENTURINI
Maire

